

FICHE DE candidature – PIMAA

21 rue de la cloche verte à Angoulême



Cette fiche permet de mieux vous connaître, merci de la compléter et de nous la retourner par mail avec des photos de vos réalisations. La validation de votre candidature vous sera communiquée par mail.

ATTENTION !

Cette fiche n'a valeur de contrat qu'une fois signée par tous et après la réception du dossier complet !

Encadré rempli par PIMAA° le jour de l'installation

Dates d'exposition :

Prolongation :

- RIB
- extrait SIREN/ justificatif professionnel
- RCP
- Règlement Pimaa lu et signé
- fiche descriptive

- loyers :
- adhésion :

CONDITIONS ET TARIFS - Indiquez-nous votre choix !

Contrat ARTISAN.E :

- avec permanence : 60€ / mois + 2, 3 jours de permanence /mois.
- sans permanence : 60€ / mois + 20% de commission sur vos ventes.

Et une cotisation annuelle de 15€

Contrat ARTISTE :

- avec permanence : 20% de commission sur les ventes.
- sans permanence : 25% de commission sur les ventes.

Et une cotisation annuelle de 30€

PÉRIODE D'EXPOSITION - Indiquez-nous vos préférences !

Printemps / Eté :

Février - Mars - Avril - Mai

Eté / Automne :

Juin - Juillet - Août - Septembre

Automne / Hiver :

Octobre - Novembre - Décembre - Janvier

“ J'aimerais prendre contact pour un contrat spécial ”

(un an - 1 mois, 2 mois...) : c'est possible!

Nous mettons en place des partenariats sur 6 mois / 1 an aux conditions tarifaires convenues par les deux parties !

Vous trouverez tous les renseignements complémentaires dans notre Règlement, notre Fiche de bienvenue (pour ceux qui feront des permanences) ainsi qu'en nous posant toutes vos questions en :

[retournant ce document par mail à : lenoyau.pimaa@gmail.com](mailto:lenoyau.pimaa@gmail.com)

Merci , à bientôt !

L'équipe Pimaa

Site : pimaa.fr

Facebook : [@pimaaboutique](https://www.facebook.com/pimaaboutique)

Instagram : [@pimaa.angouleme](https://www.instagram.com/pimaa.angouleme)